



Conseil de sécurité
Arria formula – Counter the Misuse and Proliferation of Commercial Spyware

New York, le 14 Janvier 2025
Déclaration prononcée par la Suisse

Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous tenons à remercier les États-Unis [et ...] pour l'organisation de cette réunion.

La Suisse estime que les produits de surveillance commerciale ou les capacités d'intrusion ne devraient être utilisés que dans le cadre d'un mandat légal strict, dans le respect du droit international existant, y compris les droits humains. A cette fin, nous devons mettre l'accent sur la réduction de leur utilisation abusive par le biais de mécanismes solides de surveillance et de responsabilisation.

La Suisse est donc signataire de la déclaration commune sur les logiciels espions commerciaux et soutient le processus de Pall Mall.

Nous saluons également le fait que le troisième rapport d'activité annuel du Groupe de travail à composition non limitée mentionne le risque de leur utilisation abusive.

Pour pallier à ce risque, la Suisse a adopté diverses réglementations depuis 2010. Il s'agit de prévenir l'utilisation abusive par des acteurs étatiques et non étatiques à des fins répressives ou contraires aux droits humains, afin de protéger en particulier les civils, y compris le personnel humanitaire et les missions de paix.

Ceci *commence* avec un *contrôle des exportations*. Depuis 2013, en Suisse, un permis est requis pour les exportations de biens tels que les logiciels d'intrusion, les systèmes de surveillance du protocole Internet et les *IMSI-Catchers*, y compris la technologie correspondante.

L'exportation et le courtage de ces biens de surveillance est proscrite, s'il y a des raisons de croire qu'ils soient utilisés à des fins répressives.

Ensuite, il est nécessaire de contrôler certains services transfrontaliers et de mettre en œuvre le document de Montreux sur les entreprises militaires et de sécurité privées. La Suisse a établi des mesures légales visant à réglementer les services de sécurité privés fournis à l'étranger par des entreprises et des particuliers basés en Suisse. Ceux-ci doivent ainsi informer l'autorité compétente, qui évalue individuellement les services fournis et s'assure qu'ils se conforment au droit international, en particulier aux droits humains et au droit international humanitaire. Tout service de sécurité qui entre en conflit avec ces mesures est interdit et peut entraîner des sanctions pénales.

Malgré ce cadre réglementaire, des défis importants persistent en matière de progrès technologiques et de coopération internationale.

D'une part, en raison de l'évolution technologique rapide, les contrôles ont toujours un temps de retard. D'autre part, le transfert par informatique en nuage signifie que les frontières deviennent virtuelles et donc plus difficiles à contrôler.

L'échange dans le cadre multilatéral reste donc primordial et nous sommes heureux de partager notre expérience - qu'il s'agisse de la mise en œuvre du cadre juridique susmentionné ou de processus tels que le document de Montreux.

Monsieur le Président,

Alors que l'abus des logiciels espions nous lance un défi moderne, une meilleure coopération multilatérale nous offre, comme il y a plus de sept décennies, la possibilité de garantir le respect du droit international, en particulier les droits humains.

Je vous remercie.

Mr President,

Excellencies, dear colleagues,

First of all, we would like to thank the US [and ...] for organising this meeting.

Switzerland believes that commercial surveillance goods or intrusion capabilities should only be used within a strict legal framework, adhering to existing international law, including human rights. To this end, we must focus on curbing their misuse through robust oversight and accountability mechanisms.

Switzerland therefore is a signatory to the joint declaration on commercial spyware and a supporter of the Pall Mall Process.

We also welcome the fact that the third Annual Progress Report of the Open-Ended Working Group mentions the risk of misuse.

To address this risk, Switzerland has adopted various regulations since 2010. The aim is to prevent misuse by state and non-state actors for repressive purposes or purposes contrary to human rights, in particular to protect civilians, including humanitarian personnel and peace missions.

This *starts with export controls*. Since 2013, in Switzerland, a permit is required for exports of goods such as Intrusion Software, Internet Protocol Monitoring Systems and IMSI-Catchers, including respective technology.

The export and brokerage of such surveillance goods is prohibited if there is reason to believe that they will be used for repressive purposes.

It is then necessary to control certain cross-border services and to implement the Montreux Document on private military and security companies. Switzerland has also implemented legal measures to regulate private security services provided abroad by Swiss based companies and individuals. The latter must notify the competent authority, which evaluates the services provided on a case-by-case basis and ensures their compliance with international law, particularly human rights and international humanitarian law. Any security service that conflicts with these measures is prohibited and may lead to criminal sanctions.

Despite this regulatory framework, significant challenges persist in terms of technological progress and international cooperation.

On the one hand, due to the rapid technological development, controls are always one step behind. On the other hand, transfer via cloud computing means that borders become virtual and therefore increasingly difficult to control.

Exchanges within a multilateral framework therefore remain essential, and we are happy to share our experience – be it from the implementation of the aforementioned legal framework or processes such as the Montreux Document.

Mr President,

At a time when the misuse of spyware poses a modern challenge, enhanced multilateral cooperation offers us, as it did more than seven decades ago, the opportunity to ensure respect for international law, in particular human rights.

I thank you.